



DECISION DU PRESIDENT N°2024-011

- **OBJET : DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PBI-2024-002
« DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES ACTIVITES JEUNESSE SUR LES COMMUNES
D'AURSEULLES, LES MONTS D'AUNAY, VAL D'ARRY ET VILLERS-BOCAGE »**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104-4 et 20240522-5 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de prestations de services PBI-2024-002, passé selon la procédure adaptée, relatif au choix de la structure pour effectuer les services publics des activités jeunesse sur les communes d'Aurseulles, Les Monts d'Aunay, Val d'Arry et Villers Bocage dont la date limite de remise des offres était le 15/07/2024 (12h00),

Considérant que la commission d'attribution MAPA s'est réunie le 15/10/2024 à 11h00 pour examiner les offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider et retenir l'offre de l'association Familles Rurales Calvados pour le lot n°1 : Secteur du collège de Villers-Bocage et le lot n°2 : Secteur du collège de Les Monts d'Aunay ;

ARTICLE 2 : De signer et notifier l'ensemble des documents afférents (notamment les notifications d'acceptation d'offre, les rejets...),

ARTICLE 3 : Monsieur le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 18/10/2024

Le Président
Gérard LEGUAY

